



Droits dus pour l'enregistrement et la gestion de noms de domaine sous .lu sur la plateforme en ligne

Conditions applicables au modèle d'enregistrement et de gestion "en ligne".

Version : 2.2

Date : Décembre 2022

L'enregistrement, l'utilisation et la réservation (utilisation active et passive) des noms de domaines de second niveau sous le domaine national lu sont subordonnés au paiement de droits correspondants au coût de l'enregistrement.

1. Barème des droits

Le barème des droits est basé sur un modèle de location, qui est constitué d'un droit dû lors de l'enregistrement et du renouvellement de la location du nom de domaine. Il s'applique à chaque enregistrement d'un nom de domaine de second niveau sous le nom de domaine national .lu, qu'il soit actif ou non (utilisation active ou simple réservation).

L'enregistrement, le renouvellement, le transfert de gestion d'un bureau d'enregistrement vers la Fondation Restena, le changement du titulaire (cession de nom de domaine) ainsi que la réactivation suite à une suppression d'un nom de domaine sont subordonnés au paiement de droits correspondants à leur coût effectif.

Ces droits sont applicables au moment de la demande d'une opération facturable par le gestionnaire. Le Barème des droits peut être modifié de temps à temps suivant les dispositions régies par les Conditions générales applicables sur la plateforme en ligne.

2. Droit de maintenance

Le gestionnaire paie un droit de maintenance pour une durée de location portant sur un ou deux ans, au choix du gestionnaire. Le paiement de ce droit est dû en contrepartie de l'utilisation ou de la réservation du nom de domaine de second niveau au bénéfice du titulaire. Il comprend l'initialisation ainsi que toutes les opérations dans le cadre de la gestion du nom de domaine en question sur la plateforme en ligne. Toute modification du nom de domaine lui-même est exclue et exige une nouvelle souscription pour ce nom de domaine.

3. Renouvellement

La période de location sera renouvelable à l'initiative du gestionnaire à la fin de la période initialement choisi (un ou deux ans) et ceci à la date anniversaire de l'enregistrement, du transfert de gestion vers la Fondation Restena ou de la réactivation du nom de domaine suite au paiement du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

4. Notification de paiement

Le gestionnaire reçoit une notification par email soixante jours et trente jours avant la date anniversaire en vue du paiement de renouvellement du nom de domaine.

5. Suppression des noms de domaines

A défaut d'un paiement enregistré à la date anniversaire, le nom de domaine sera radié et effacé du serveur.

Droits dus my.lu gestion en ligne - Tous droits réservés - Fondation Restena - Décembre 2022



6. Réutilisation des noms de domaine radiés et effacés

Suite à une radiation du nom de domaine celui-ci sera placé "en quarantaine" pour une période de 30 jours. Pendant cette période il est possible de rétablir le nom de domaine dans son état d'origine, moyennant le paiement de frais de réactivation en sus des frais d'enregistrement pour le commencement d'une nouvelle période de location d'un an. Si à la fin de la quarantaine aucune réactivation n'a été effectuée, le nom de domaine concerné est à nouveau disponible à l'enregistrement.

7. Tarifs

- a) Tous les prix s'entendent par nom de domaine. Aucune réduction en fonction du nombre de noms enregistrés et/ou gérés n'est accordée.
- b) L'indemnité d'enregistrement d'un nom de domaine qui donne droit à l'utilisation d'un nom de domaine pour le compte du titulaire pour une période d'une ou de deux années suivant la date d'enregistrement, est fixée à 25,00 Euro (17% TVA incl.) par an ou 50,00 Euro (17% TVA incl.) pour deux ans - indemnité temporairement abaissée à 24,79 Euro (16% TVA comprise) et 49,58 Euro (16% TVA comprise) du 1er janvier au 31 décembre 2023. L'indemnité respective est due en intégralité par le gestionnaire au moment de l'enregistrement.
- c) L'indemnité de renouvellement d'un nom de domaine est de 25,00 Euro (17% TVA incl.) par an ou de 50,00 Euro (17% TVA incl.) pour deux ans - indemnité temporairement abaissée à 24,79 Euro (16% TVA comprise) et 49,58 Euro (16% TVA comprise) du 1er janvier au 31 décembre 2023.
- d) Le changement de bureau d'enregistrement (transfert de gestion) vers la Fondation Restena est à considérer comme nouvel enregistrement pour chaque nom de domaine concerné et implique le paiement des frais d'enregistrement par le gestionnaire suivant les dispositions du point b).
- e) Le changement du titulaire (cession de nom de domaine) est à considérer comme nouvel enregistrement pour chaque nom de domaine concerné et implique le paiement des frais d'enregistrement par le gestionnaire agissant pour le compte du nouveau titulaire suivant les dispositions du point b).
- f) L'indemnité de réactivation d'un nom de domaine supprimé et mis sous statut de "quarantaine" est de 50,00 Euro (17% TVA incl.) - temporairement abaissée à 49,58 Euro (16% TVA comprise) du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ce montant s'ajoute aux frais d'enregistrement pour le commencement d'une nouvelle période de location d'un an (25,00 Euro – temporairement abaissé à 24,79 Euro du 1er janvier au 31 décembre 2023). Cette indemnité est également due en cas d'une réactivation combinée avec un transfert de gestion d'un bureau d'enregistrement vers la Fondation Restena.

8. Devise de paiement

Seuls les paiements en Euro sont acceptés.

9. Mode de paiement

Les paiements sont à effectuer par carte bancaire (Visa, Mastercard/Eurocard ou American Express) via la plateforme my.lu. Aucun autre moyen de paiement n'est accepté.

Droits dus my.lu gestion en ligne - Tous droits réservés - Fondation Restena - Décembre 2022



Ce document fait partie intégrante des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de noms de domaine sous .lu sur la plateforme my.lu et de la Charte de Nommage pour les noms de domaine sous .lu, tous publiés par le service .lu de la Fondation Restena.

Tous ces documents peuvent être modifiés par la Fondation Restena.